



OBJET :
DEMANDE D'HONORARIAT

Réf. 09-02

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JANVIER 2009
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Monsieur Eric LABAZ.

Présents : Ginette VIVIAN, Bénédicte VIVIAN ; Mylène BOURNET; Olivier VORMS, Luc ROSSET; Eric LABAZ, Christophe GUITTON, Jean-François BOCQUET, François FOSSOUX.

Absent excusé : Myriam NANA (pouvoir à Eric LABAZ)

Absent : François ESCARAVAJAL

Secrétaire de séance : Mylène BOURNET

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération : 10

Monsieur le Maire évoque devant le Conseil Municipal, le dévouement dont a fait preuve Monsieur Bernard CARLIOZ durant les années de son mandat de maire.

Il souligne la part prépondérante et le souci avec lesquels il a travaillé à l'évolution de la commune et son profond attachement témoignés aux administrés durant ces années.

Monsieur le maire exprime le souhait que la distinction de Maire Honoraire soit conférée à Monsieur Bernard CARLIOZ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, en reconnaissance des services rendus à la commune, demande à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, en application de l'article L.2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, de bien vouloir conférer l'honorariat à Monsieur Bernard CARLIOZ

Date de convocation :
16 janvier 2009

Fait et délibéré le jour, mois,
26 janvier 2009

Date d'affichage :
27 janvier 2009

Pour extrait conforme.
A Nonglard, le 26 janvier 2009

Le Maire
Eric LABAZ



Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie le 27 janvier 2009 et publication ou
Notification du 27 janvier 2009